

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2021

Présents : Cécile LIOTARD, Gilles TOUAT, Véronique BIDON, Philippe ANDRE, Muriel BRUNET, Jean-Pierre GAY, Maëlle MICHEAU, Anne VREVEN.

Excusés : Éric RANGER, Norbert ESCALIER

Absent : Lionel ASTIER.

Nomination d'un secrétaire de séance : Anne VREVEN

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Lecture de l'ordre du jour.

1. Délibération navette du Rosanais

Lionel TARDY, Maire de Rosans, a soumis un prévisionnel dont il ressort qu'il faudrait payer 1 000 € de part fixe annuelle pour le fonctionnement de la navette du Rosanais et environ 1 500 € de part variable en fonction de l'utilisation (montant à payer en année N+1).

Nous proposons de nous engager, cette année uniquement, sur la part fixe soit 1 000 €. La navette est régulièrement utilisée par nos concitoyens et il s'avère que c'est un réel besoin (visites médicales, etc..) mais le coût pour les communes est très élevé.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. Délibération convention centre de gestion des Hautes-Alpes

Une demande de Patricia NOELLO, secrétaire de mairie, a été effectuée pour déléguer des compétences administratives au centre de gestion des Hautes-Alpes telles que la production des bulletins de paye, la production des états mensuels, trimestriels ou annuels, l'établissement des déclarations des cotisations, la production des états de fin d'année, la simulation de paye soit à partir d'un indice, soit à partir du net, les échanges avec la trésorerie via net entreprise, la déclaration aux différents organisme ou encore le conseil, l'étude et les attestations pôle emploi et les certificats de travail.

Le coût serait de 8 € par bulletin de salaire, par mois. (soit environ 400 euros par an)

Beaucoup de communes font appel à ce service.

Votants : 8 Pour : 6 Contre : 1 abstention : 1

3. Délibération adressage

Suite à une réunion avec des techniciens de la Communauté de Communes, le groupe adressage doit maintenant se réunir pour nommer les chemins, les routes et toutes les voies et aussi numéroter chaque maison.

Une délibération doit être prise pour lancer l'opération.

Coût de l'adressage (partie administrative) : 2 000 €.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0

4. Délibération cimetièr

L'achat du terrain semble très difficile car 17 héritiers – sur la moitié du terrain – n'ont pas fait la succession.

L'agrandissement du cimetière est assez urgent.

Afin de pouvoir lancer une procédure d'expropriation, une délibération doit être prise pour demander l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0

5. Comptes administratifs et budgets (budget général et budget de l'eau)

Les budgets et comptes administratifs doivent être votés avant le 15 avril. Le trésorier ne se déplace plus.

Un gros travail en amont a été fait, en particulier par Muriel, Cécile et la commission des finances (Éric et Jean-Pierre).

Les comptes administratifs 2020 :

Budget général :

Fonctionnement :

- Dépenses : 110 985.79 € - Recettes : 128 755.36 €

Investissement :

- Dépenses : 45 460.42 € - Recettes : 23 867.40 €

Budget de l'eau :

Fonctionnement :

- Dépenses : 21 573.08 € - Recettes : 37 642.02 €

Investissement :

- Dépenses : 26 060.94 € - Recettes : 56 421.56 €

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité, 7 POUR. (Le Maire n'a pas le droit de prendre part au vote).

Budgets 2021 :

Budget général :

Fonctionnement : 138 118 €

Investissement : 180 249.43 €

Budget de l'eau :

Fonctionnement : 42 871.05 €

Investissement : 358 107.22 €

Le budget 2021 est voté à l'unanimité : 8 POUR.

Tous les détails des comptes sont consultables en mairie.

6. Questions diverses

- Cécile nous informe qu'elle a reçu personnellement un recommandé de l'indivision Tabouret lui interdisant l'accès à sa future maison en véhicule, ces derniers contestant la largeur du chemin. Le chemin étant communal, c'est la commune qui est en charge de résoudre ce désaccord. Un courrier va être envoyé, dans un premier temps, pour leur demander de dégager l'accès au chemin.
- Planning établi pour les nettoyeuses des toilettes communales.
- Il semble que certaines personnes ne respectent pas le tri des ordures, déchets et encombrants. Le chauffe-eau qui avait été déposé près des nouvelles poubelles a été emmené à la déchetterie par Joël Brunet.
- Nous envisageons de mettre des petites poubelles dans le village. Des bénévoles devront les vider régulièrement.
- Patrick HERMAN (à Sironne) demande à acheter une portion du terrain communal situé devant sa maison. (environ 100 m²). Il est disposé à prendre à sa charge tous les frais incombant à cet achat (bornage, et acte notarié). Ce terrain n'étant pas utilisé, le conseil municipal accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h22.